

Le Guilvinec

vue sur océan

COMMUNE DU GUILVINEC

Conseil municipal du 28 octobre 2016 – 19h00

Compte rendu

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

PRESENTS : Monsieur Tanneau Jean Luc, Monsieur Le Balch Daniel, Monsieur Brunot Pierre, Madame Gadonnay Stéphanie, Madame Bodéré Albane, Monsieur Daniel René-Claude, Madame Le Gall Gaëlle, Monsieur Kerriou Christian, Madame Gléhen Danièle, Madame Ranzoni Michèle, Monsieur Palud Bernard, Monsieur Péron Roger, Madame Le Goff Françoise, Monsieur Le Cleach, Henri, Madame Volant Laure, Monsieur Biet Thomas, Monsieur Le Bellec Etienne, Madame Laurent Jocelyne, Monsieur Couant Guillaume.

PRESENTS PAR PROCURATION : Madame Aubrée-Lijour Marie-Claude donne pouvoir à Monsieur Tanneau Jean Luc, Monsieur Maréchal Dominique donne pouvoir à Monsieur Brunot Pierre, Monsieur Gueguen Johan donne pouvoir à Monsieur Le Balch Daniel.

ABSENTES : Madame Barbet Sylvie

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Bodéré Albane

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

Sur proposition de Monsieur le Maire, le rapport du dernier conseil est approuvé.

Motion contre l'utilisation des « peignes » par les goémoniers.

Julien Palud, patron pêcheur au Guilvinec, est venu présenter au conseil municipal les dégâts des différents passages de goémoniers aux larges des côtes.

Il explique tout d'abord le fonctionnement de la technique du « peigne norvégien » qui, contrairement au « scoubidou » (technique d'enroulement du goémon) racle les fonds marins pouvant détruire l'éco système. Des vidéos à l'appui montrent la différence avant et après le passage de goémoniers utilisant un « peigne norvégien ». Julien Palud argumente ensuite sur l'activité lucrative de la démarche. Plus de rendement avec cette technique (environ 80 tonnes par jour).

Grace à l'intervention des marins pêcheurs auprès du Président de la CCI, la pratique a été suspendue dans le but de permettre de répondre aux questions soulevées pour la régénération de la biodiversité.

Pour les pêcheurs du sud Finistère, cette pratique peut entraîner de lourdes conséquences pour les futures générations de pêcheurs.

Daniel Le Balch propose donc au conseil l'approbation de la motion suivante :

La présence de deux bateaux goémoniers, appartenant au même armateur nord-finistérien, a déclenché l'inquiétude et la colère des pêcheurs côtiers bigoudens au mois d'août dernier. En effet, ils ont été autorisés à pêcher la laminaire nordique, Laminaria Hyperborea, entre Saint-Guénolé et Trévignon.

La crainte des pêcheurs vient de l'engin utilisé, le « peigne norvégien », une sorte de drague. Contrairement au « scoubidou » qui s'utilise avec le bateau à l'arrêt, le peigne norvégien est tiré. Une quinzaine de bateaux utilisent cette technique dans le Nord-Finistère, en particulier dans le Parc marin d'Iroise.

Pour les 70 patrons de canots sud finistériens, l'utilisation de cet engin aux larges des côtes détruit le milieu. Outre ces dégâts, les pêcheurs craignent aussi la perte des engins dormants, filets et casiers.

Le comité régional des pêches a annoncé, mercredi dernier, que l'utilisation du peigne norvégien serait suspendue en Sud-Finistère en raison du contexte socioéconomique et du milieu marin différent entre le nord et le sud du département. Dans le Sud-Finistère, les données ne sont pas aussi précises et la cartographie des fonds n'est pas validée. Le comité reconnaît également qu'il existe un risque pour les pêcheurs côtiers de voir leur rendement diminuer, le temps de recolonisation des algues dans ce secteur n'ayant pas fait l'objet d'études.

Aussi, face à ces incertitudes et au risque de voir les milieux marins se dégrader, la commune du Guilvinec apporte tout son soutien à ses pêcheurs en demandant l'interdiction de la technique du « peigne » par les goémoniers.